



92701 Colombes Cédex

☎ 01.47.60.80.00  
Télécopie : 01.47.60.80.85

**VILLE DE COLOMBES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

N° 15

Conseillers en exercice : 53  
Présents : 46  
Représentés : 7  
Absents : 0

Ayant voté pour : 53  
Ayant voté contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne prenant pas part au vote : 0

**OBJET :** PRISE EN CONSIDERATION DU DOSSIER DE  
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE  
EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME - PROJET D'EXTENSION  
INSTITUTION JEANNE D'ARC

PUBLIE LE : 18 FEV. 2016

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 300-6, L 153-54 à L 153-59 et l'article R 153-15,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2015-1658 du 11 décembre 2015 créant l'Etablissement Public Territorial n°5 dit de la Boucle Nord de Seine et dont fait partie la commune de Colombes,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2013, modifié de façon simplifiée le 19 décembre 2013 et modifié le 2 juillet 2015,

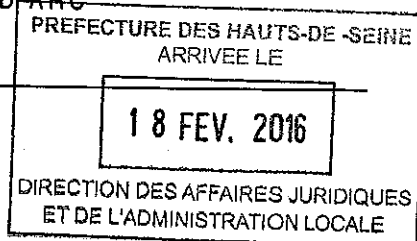
Vu le dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU ci-annexé,

Considérant que l'Institution Jeanne d'Arc est un établissement scolaire privé qui joue un rôle important dans le niveau d'équipements scolaires sur le territoire de Colombes en raison de ses effectifs conséquents (environ 1 900 élèves pour l'année 2015/2016 dont 850 uniquement pour le 1<sup>er</sup> degré du secondaire, soit le collège),

Considérant l'évolution prévisionnelle à la hausse des effectifs de cet établissement,

Considérant les problèmes de fonctionnement de l'établissement en raison de la diversité et de l'ancienneté des bâtiments ne répondant pas aux normes d'accessibilité requises,

Considérant les objectifs de l'Institution Jeanne d'Arc et les études menées depuis 2013 pour pallier ces dysfonctionnements,



Considérant le projet abouti en 2015 permettant une extension-réhabilitation des bâtiments ainsi qu'une valorisation des espaces extérieurs,

Considérant que pour mettre en œuvre ce projet (annexé à la présente) la réduction de l'Espace Boisé Classé est nécessaire,

Considérant que la réduction d'un EBC peut être opérée à l'appui d'une Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU,

Considérant que cette procédure comporte une enquête publique après avis de l'autorité environnementale, et examen conjoint des personnes publiques associées (Etat, Conseil Départemental, Région, STIF, Chambres Consulaires,...),

Considérant qu'à l'issue, le dossier sera approuvé par le Conseil de l'Etablissement Public Territorial de la Boucle Nord de Seine,

Sur l'avis de la commission compétente,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

### **DELIBERE**

**Article unique** : Prend acte du dossier de Déclaration de Projet du projet d'extension-réhabilitation de l'Institution Jeanne d'Arc emportant mise en compatibilité du PLU.



Nicole GOUETA

Maire,  
Vice-Présidente du Conseil Départemental  
Des Hauts de Seine  
*Chevalier de la Légion d'honneur*

SEANCE du 11 Février 2016

**POLE DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET URBAIN****DIRECTION DE  
L'URBANISME**

## RAPPORT

**OBJET : PRISE EN CONSIDERATION DU DOSSIER DE DECLARATION DE  
PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME - PROJET D'EXTENSION INSTITUTION  
JEANNE D'ARC**

### EXPOSE

L'évolution à la hausse de la population colombienne depuis les années 2000 se ressent sur la population scolarisable et la capacité d'accueil des établissements scolaires de la Ville.

Si les écoles publiques sont majoritaires à Colombes, les écoles privées ont toute leur place notamment l'Institution Jeanne d'Arc qui fait partie intégrante du paysage scolaire de la Ville.

Ce sont ainsi 1 915 élèves répartis en 64 classes, de la maternelle à la terminale, qui fréquentent l'Institution Jeanne d'Arc pour l'année 2015/2016 dont environ 900 uniquement pour le collège le plaçant au premier rang des collèges colombiens en termes de capacité d'accueil. Le plus important collège public accueille 770 élèves. Il s'agit du collège Jean Baptiste Clément.

Aussi, compte-tenu de l'évolution prévisionnelle à la hausse des effectifs de Jeanne d'Arc, des problématiques techniques, réglementaires et fonctionnelles rencontrées au sein des bâtiments notamment en termes d'accessibilité (ERP) ainsi que du projet pédagogique développé, l'Institution Jeanne d'Arc a engagé des études dès 2013 pour élaborer un scénario de restructuration.

Le projet de réhabilitation et extension nécessite de construire un nouveau bâtiment sur pilotis le long du mur d'enceinte boulevard de Valmy comportant un gymnase semi enterré, 12 classes, un préau ainsi qu'un système de coursives permettant, entre autres, la desserte par ascenseur de trois anciens bâtiments.

Ces nouveaux aménagements entraînent la réduction de l'Espace Boisé Classé de 1 414 m<sup>2</sup> sur un total de 8 439 m<sup>2</sup>.

Le projet de l'Institution Jeanne d'Arc impliquant la réduction de l'EBC comporte néanmoins une requalification des espaces extérieurs : plantation de nouveaux arbres, végétalisation des allées et cheminements, amélioration des sols.

La réduction d'un EBC pouvant être opérée par une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme adossée à une Déclaration de Projet, il est donc proposé au conseil municipal de prendre en compte le dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

